Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_215-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_251219_215

SPORTS - RENOVATION DES 3 TERRAINS DE TENNIS AU TENNIS PADEL BOURGOIN-JALLIEU - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	28
Votants	30
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	5

Séance du 19 décembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 17 décembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Christian CIOFFI, Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Laurent CAMPO, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD

Compte tenu de la vétusté des 3 terrains de tennis en terre battue (sol impraticable, consommation d'eau importante, imperméabilité des sols) et de l'impossibilité pour le TENNIS PADEL BOURGOIN-JALLIEU (TPBJ) d'organiser des compétitions sur ces courts, la ville de BOURGOIN-JALLIEU souhaite entreprendre des travaux de rénovation.

Ces travaux se réaliseront conformément aux prescriptions de la Fédération Française de Tennis. Ils comprendront :

- la reprise totale des sols : démolition de l'existant, création de tranchées drainantes, sortie de réseaux unitaires, rénovation du système d'arrosage, désimperméabilisation des 3 surfaces sportives avec pose de béton poreux et d'une moquette aiguilletée avec remplissage en brique pilée ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_215-DE

- la pose de clôtures ;

- le « relamping » en led des 4 mats d'éclairage des terrains.

Le coût total de cette opération s'élève à 407 477,79 € HT. Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant en € HT		Financeurs	Montant en € HT	%
Terrassement et sol sportif	286 576,85 €		ETAT - DSIL	101 869 €	25 %
Clôtures	53 872 €		REGION	81 495 €	20 %
Eclairage (relamping Led)	34 571 €		DEPARTEMENT	81 495 €	20%
Etudes complémentaires	7 144 €		VILLE	142 618.79 €	35%
Maitrise d'œuvre	25 313,94 €				
TOTAL	**407 477,79 €**		**TOTAL**	**407 477,79 €**	**100 %**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ;

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention d 'une subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL ;

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter la Région AUVERGNE RHONE-ALPES pour l'obtention d 'une subvention la plus élevée possible au titre de l'aide au financement des travaux de rénovation d'un équipement sportif ;

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter le Département de l'ISERE pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation territoriale ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_215-DE

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR[illegible]

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 22/12/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 22/12/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.